

Conférence de presse du Seco du 4 juillet 2017

Seul le texte prononcé fait foi

Libre circulation des personnes: dynamique, bien adaptée, efficace

Par Roland A. Müller, directeur de l'Union patronale suisse

Mesdames et Messieurs,

Une fois encore, le rapport de l'Observatoire du Secrétariat d'Etat à l'économie montre qu'une très large partie de l'économie suisse tire profit de l'accord de libre circulation des personnes (ALCP) passé avec l'Union européenne. Il nous conforte aussi dans la conviction que le risque d'éviction des travailleurs indigènes par de la main-d'œuvre étrangère immigrée est pratiquement inexistant. On constate, au contraire, que les étrangers viennent compléter le personnel autochtone et qu'ils contribuent grandement, par là même, à l'efficacité et à la prospérité de notre économie nationale.

Ce que je viens de dire ne signifie pas que nous avons oublié le plébiscite en faveur de l'initiative contre l'immigration de masse, car sur plusieurs fronts nous restons fidèles à l'objectif visant à tirer le meilleur parti possible du potentiel de la main d'œuvre indigène. A cet égard, d'ailleurs, il semble que nos efforts soient couronnés de succès. La participation des femmes au marché du travail, par exemple, a progressé ces dernières années pour atteindre un niveau très honorable et a sensiblement contribué à l'évolution positive du taux d'activité global. Cela dit, le rapport de l'Observatoire montre aussi que, même après un redoublement d'efforts pour mettre en valeur le potentiel de main-d'œuvre indigène, les entreprises suisses ont encore besoin de personnel très spécialisé venant de l'étranger.

Depuis l'entrée en vigueur de l'ALCP, le degré de qualification des immigrants n'a cessé d'augmenter. Avant cette date, 43 pour cent d'entre eux étaient sans formation post-obligatoire et 27 pour cent seulement au bénéfice d'une formation du tertiaire, alors qu'en 2016, ces proportions étaient de 57 pour cent pour les diplômés du tertiaire et d'un peu plus de 16 pour cent pour les formations du secondaire I. Parmi les immigrants, la proportion de personnes avec une formation tertiaire aussi bien que celle de travailleurs sans formation post-obligatoire sont plus élevées que les proportions correspondantes au sein de la population active suisse.

Cette polarisation des qualifications parmi les immigrants est imputable d'une part aux importants besoins des entreprises en personnel qualifié ainsi qu'à la progression décalée de la demande indigène de services de base dans des professions aux exigences de qualification plutôt faibles. D'autre part, on observe dans notre pays une pénurie de main-d'œuvre faiblement qualifiée qui résulte de la conjonction d'une progression – saluée par l'économie – du niveau de qualification du personnel autochtone, de l'évolution démographique et des contingents d'autorisations réservés aux ressortissants très qualifiés en provenance d'Etats tiers. Pour pouvoir ces postes, les entreprises n'ont le plus souvent pas d'autre choix que de recruter dans la zone UE/AELE.

La libre circulation des personnes permet ainsi aux entreprises d'embaucher à l'étranger en souplesse, rapidement et sans coûts administratifs excessifs les employés qui leur font défaut en Suisse. Elle leur permet du même coup d'atténuer la pénurie de main-d'œuvre et d'assurer dans l'ensemble une interaction plus efficace entre l'offre et la demande de travail. De plus, avec sa proportion de

jeunes gens supérieure à la moyenne, la population immigrée a permis d'adoucir quelque peu les effets de la mutation démographique. L'immigration en provenance des pays de l'UE/AELE est largement liée à l'activité professionnelle, raison pour laquelle elle tend aussi à baisser dans les périodes de difficultés conjoncturelles. Le rapport négatif qui existe entre niveau d'immigration et niveau de chômage le confirme très clairement.

Les analyses du Seco sur le taux d'activité et le taux de chômage de la population autochtone permettent de conclure que l'immigration n'a guère de conséquences négatives sur les perspectives d'emploi des travailleurs de notre pays. C'est notamment lié au fait que le taux d'occupation des natifs, déjà très élevé avant l'introduction de l'ALCP, a encore progressé depuis lors et que leur taux de chômage reste faible. Malgré cela, on ne peut exclure d'emblée que dans certaines niches de marché ou certaines professions, l'immigration a exacerbé la concurrence.

Mais comme le souligne le Seco, on est fondé à penser que les cas d'actifs autochtones évincés du marché du travail par la forte concurrence de travailleurs étrangers restent exceptionnels. Il n'en est pas moins vrai que de telles situations peuvent être une source de frustrations difficiles à supporter pour les personnes concernées. Pour que le régime très largement salué comme positif de la libre circulation des personnes puisse garder les faveurs de la majorité du public, il faut donc que les milieux économiques et le monde politique trouvent aussi le moyen de traiter de manière crédible les griefs des personnes affectées par cette libre circulation.

En matière d'intégration au marché du travail, une première mesure de soutien pour les autochtones au chômage pourrait être la préférence nationale votée dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative sur l'immigration de masse. Celle-ci devrait en principe, dans les groupes de professions qui connaissent des taux de chômage supérieurs à la moyenne, accroître les chances des demandeurs d'emploi indigènes d'être reçus à un entretien d'embauche et protéger leur candidature par un délai de carence raisonnable pendant lequel l'accès aux postes mis au concours leur demeure exclusivement réservé. Mais il ressort du concept mis en consultation par le Conseil fédéral que les mesures prévues au départ pour contenir l'immigration se traduisent, en fait, par une réglementation pure et simple du marché du travail dans laquelle les contraintes et les obstacles bureaucratiques liés à l'attribution d'un poste sont finalement indépendants de l'intention d'une entreprise d'engager un collaborateur indigène ou étranger. La contrainte bureaucratique excessive engendrée par cette obligation générale de notifier et le nombre élevé de places à annoncer, loin d'améliorer l'efficacité du dispositif, accentuent plutôt le risque que les Offices régionaux de placement soient débordés par le nombre élevé de notifications de postes et qu'ils fournissent aux employeurs une plus grande quantité de dossiers plus ou moins pertinents. Mais la qualité prime la quantité. Les perdants risqueraient d'être les postulants indigènes à qui la mesure était censée profiter à l'origine. Au moyen d'une adaptation ciblée des paramètres proposés, les chances de succès du régime de la priorité aux chômeurs peuvent être améliorées.

Outre la question de l'éviction des travailleurs indigènes du marché du travail, une autre conséquence du renforcement de la concurrence étrangère est une pression accrue sur les salaires de certains autochtones. Notons cependant qu'au cours de ces 15 dernières années, le niveau des salaires en valeur réelle a augmenté de 0,5 point de plus qu'au cours des 15 années précédant l'introduction de la libre circulation des personnes. La croissance salariale des actifs avec un diplôme universitaire ou délivré par une haute école spécialisée s'est révélée moins satisfaisante, puisqu'elle est restée de 0,5 en deçà de la progression moyenne des salaires depuis l'ALCP.

Comme le rapport sur les mesures d'accompagnement (FlaM) l'a déjà souvent mentionné, la Suisse dispose grâce à ces mesures d'un instrument efficace pour prévenir ou sanctionner les violations des conditions usuelles de travail et de salaire. Ses résultats se retrouvent aussi dans le rapport de l'Observatoire, qui ne relève fondamentalement aucune détérioration des conditions de salaire et de travail liée à la libre circulation des personnes. Il n'y a donc aucune nécessité de développer encore les FlaM. Il s'agit simplement, au contraire, d'améliorer leur application.

L'AVS profite de l'arrivée en Suisse des ressortissants de l'UE/AELE, qui améliore le rapport entre actifs et rentiers. Sans l'immigration, le résultat de répartition de l'AVS aurait été négatif dès 2009. De même, l'immigration n'affecte pas les comptes de l'AI et des PC, bien contraire, puisque parmi les ressortissants de l'UE/AELE, la progression du nombre de rentiers AI a diminué encore plus fortement que parmi les citoyens suisses.

Dans l'assurance-chômage (AC), les résidents étrangers qui ont fait comptabiliser leurs périodes de cotisation depuis l'étranger selon le principe de la totalisation ont perçu en 2015 des indemnités de chômage à hauteur de près de 17 millions de francs. Les Suisses ont contribué à hauteur de 70,4 pour cent à l'AC, alors qu'ils n'ont bénéficié que de 54,9 pour cent des indemnités de chômage. Il en va différemment des ressortissants de l'UE/AELE et des Etats tiers, qui sont des bénéficiaires nets des indemnités de chômage. Ce constat n'est pas directement lié à l'origine de ces immigrants, mais bien davantage à leur niveau de qualification généralement faible et à leurs activités plutôt saisonnières exposées à un risque de chômage plus élevé.

Merci de votre attention!

Contact:

Prof. Roland A. Müller
UNION PATRONALE SUISSE
Hegibachstrasse 47, 8032 Zurich
Tél: +41 (0)44 421 17 31; +41 (0)79 220 52 29
mueller@arbeitgeber.ch